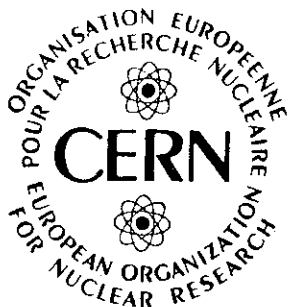


Semaine/Week

29.8 — 3.9



Staff Association

AUX MEMBRES DU PERSONNEL FRANCAIS

RESIDANT EN FRANCE

Les fonctionnaires français résidant en France ayant reçu du Percepteur l'"Avertissement Impôts de l'Etat" (imposition des traitements CERN et autres ressources) doivent demander au Directeur Départemental des Contributions Directes, par lettre recommandée avec accusé de réception, de leur délivrer le plus tôt possible l'attestation indiquant le montant de l'impôt prélevé sur les revenus du CERN, afin de prétendre au remboursement, conformément à la disposition D 1/6 du Règlement du Personnel.

En outre, lors de la rédaction des déclarations de revenus des années 1964 et 1965, il est rappelé que le contribuable ayant un ou des enfants à charge et si un ou plusieurs d'entre eux travaillent, est autorisé à choisir chaque année la forme de déclaration qui lui est la plus avantageuse.

D'autre part, lors de la détermination de la base de l'impôt sur les traitements et salaires, si le contribuable estime que la déduction forfaitaire de 10 % est insuffisante pour couvrir les frais professionnels (c'est le cas de la plupart des fonctionnaires français résidant en France) il peut déduire ses frais réels : dépenses d'automobile, frais supplémentaires de nourriture, etc. (voir ci-dessous les évaluations établies par l'administration des Finances françaises). Toutefois, le contribuable doit fournir la justification de la nécessité des dépenses professionnelles déduites et du montant de ces dépenses (habitation éloignée du lieu de travail, transports en commun qui desservent le trajet habituel peu pratiques et très pénibles).

Enfin, des charges peuvent être déduites du revenu global :

- Intérêts des emprunts contractés pour la construction, l'acquisition d'une maison ou appartement ;
- Arrérages de rentes, pensions alimentaires ;
- Impôts directs et taxes assimilées ;
- Prime assurance-vie ;
- Dons, etc.

Il est vivement conseillé de conserver un double de la déclaration de revenus.

Information au
SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL
Tél. 2819

Dernier délai d'insertions:
Mercredi 17.30

Information to
STAFF ASSOCIATION SECRETARIAT
Tel. 2819

Deadline for insertions:
Wednesday 17.30

FRAIS DE VOITURE AUTOMOBILE

ET FRAIS DE DEPLACEMENT

EVALUATION KILOMETRIQUE POUR LA PROVINCE

Distance annuelle parcourue..	40.000 km	40.000 km	20.000 km	10.000 km
Voiture revendue au bout de..	1 an	2 ans	5 ans	5 ans
Assurance aux tiers illimi- tée, catégorie	Tous déplacements	Tous déplacements	Tous déplacements	Promenade
<u>PUISSANCE DU VEHICULE</u>	Fr	Fr	Fr	Fr
2 CV	0,16	0,15	0,16	0,21
3 et 4 CV	0,18	0,17	0,19	0,23
5 et 6 CV	0,20	0,19	0,22	0,28
7 CV	0,24	0,23	0,26	0,34
8 CV	0,26	0,25	0,28	0,36
9 CV	0,27	0,25	0,29	0,38
11 CV	0,29	0,27	0,31	0,41
DS 19	0,33	0,31	0,35	0,49
Prix de l'essence retenu : 0,95 Fr le litre				

FRAIS DE DEPLACEMENT

L'Administration ne s'oppose pas à ce que le montant des frais de déplacement soit évalué d'après le barème établi à l'usage des fonctionnaires.

A l'égard des fonctionnaires classés dans le groupe hiérarchiquement le plus élevé, le taux des indemnités de déplacement telles qu'elles ont été fixées en dernier lieu par l'arrêté du 7 février 1962 (J.O. du 15 février) est arrêté comme suit :

Repas du midi ou du soir

Métropole Fr 8.70

(Il s'agit là d'indemnités couvrant les frais supplémentaires occasionnés par le fait que les repas sont pris par le salarié hors de chez lui).

L'HOMME DANS L'ESPACE par Antonio PASINETTI

Le compte-rendu de la Conférence tenue dans le Grand Auditorium du CERN, le 28 janvier 1965 par le Professeur Antonio PASINETTI, est à la disposition des personnes intéressées au SECRETARIAT de L'ASSOCIATION DU PERSONNEL - bâtiment principal - 6e étage -

SESSION 1966-67

Les cours de langues de Français, d'Anglais et de Russe recommenceront le 26 septembre 1966.

La session 1966-67 comprendra 30 leçons, dont 12 avant Noël, 10 entre janvier et Pâques et 8 après Pâques.

Le prix des 30 leçons est de Fr 100.- payable en un ou deux versements de Fr 50.- chacun. Les élèves qui auront suivi les 3/4 des leçons recevront du CERN, à la fin de la session, un remboursement équivalent à 50 % du montant des cours. Des conditions spéciales seront accordées aux personnes qui quitteront le CERN ou y arriveront pendant la session.

Les leçons auront lieu au CERN, de 17 h. 40 à 19 h. 00, si possible aux mêmes endroits et les mêmes jours que l'année passée.

Les élèves qui ont suivi des cours pendant la session 1965-66 et qui désirent continuer le programme, sont priés de remplir le bulletin A ci-dessous, en indiquant la classe dans laquelle ils étaient.

Les nouveaux élèves sont priés de remplir le bulletin B, en indiquant le niveau approximatif de leurs connaissances : débutant, moyen ou avancé. Les professeurs les mettront dans la classe qui leur convient au cours de la première leçon.

Tous les bulletins d'inscriptions doivent être envoyés au SECRETARIAT de L'ASSOCIATION du PERSONNEL avant le 9 septembre.

Les élèves seront informés individuellement de l'heure et de l'endroit où les cours auront lieu pendant la semaine du 19 au 24 septembre.

C O U R S D E L A N G U E S

SESSION 1966/67BULLETIN D'INSCRIPTION "A" (pour les élèves de la dernière session)

NOM : PRENOM :

Division : Tél. :

Je désire continuer le cours de ^{Français}Anglais * comprenant 30 leçons pendant la session 1966-67.
Russe

J'accepte de payer le prix du cours en un versement de Fr 100.- *
deux versements de Fr 50.- chacun *

Pendant la session 1965/66 j'ai suivi le cours

Meyrin/GENEVE, le 1966

Signature :

C O U R S D E L A N G U E S

SESSION 1966/67BULLETIN D'INSCRIPTION "B" (pour les nouveaux élèves)

NOM : PRENOM :

Division : Tél. :

Je désire suivre le cours de ^{Français}Anglais * comprenant 30 leçons pendant la session 1966/67.
Russe

J'accepte de payer le prix du cours en un versement de Fr 100.- *
deux versements de Fr 50.- chacun *

Je suis débutant - moyen - avancé *

Meyrin/GENEVE, le 1966

Signature

*Biffer les mentions inutiles.

SESSION 1966-67

Language courses in French, English and Russian will recommence on 26th September 1966. The 1966-67 Session will consist of 30 lessons, 12 before Christmas, 10 between January and Easter and 8 after Easter.

The fee for the 30 lessons is Fr 100.-, payable in full or in two instalments of Fr 50.-. Students who attend at least 75 % of the lessons will be refunded half of the fee at the end of the course. Special terms will be arranged for persons leaving or joining CERN during the session.

The lessons will be held at CERN, from 5.40 to 7 p.m., as far as possible in the same places and on the same days as last session.

Students who attended lessons during the session 1965-66 and wish to continue should fill in and return to the Staff Association Secretariat Application Form A below, stating the class they were in.

New students should fill in Application Form B stating the approximate level of their knowledge, i.e. beginner, intermediate or advanced, and the teachers will assign them to the appropriate class at the first lesson.

Students will be notified individually of the time and place of their lessons, during the week beginning 19th September.

To be returned to the Staff Association Secretariat before 9th September 1966

LANGUAGE COURSES

SESSION 1966/67APPLICATION FORM "A" (for previous students)

NAME : FIRST NAME :

DIVISION : Tel. :

I wish to attend the ^{French *} English course for the session 1966-67 consisting of 30 lessons.
Russian

I agree to pay the fee for the course ^{in full (Fr 100.-)}
in two instalments (2 x Fr 50.-) *

During session 1965-66, I was in the class.

GENEVA, 1966

Signature :

LANGUAGE COURSES

SESSION 1966/67APPLICATION FORM "B" (for the new students)

NAME : FIRST NAME :

DIVISION : Tel. :

I wish to attend the ^{French *} English course for the session 1966/67 consisting of 30 lessons.
Russian

I agree to pay the fee for the course ^{in full (Fr 100.-)}
in two instalments (2 x Fr 50.-) *

I am ^{a beginner} intermediate student *
advanced student

GENEVA, 1966

Signature :

*Cross out where inapplicable

V

GROUPEMENT D'ACHATS SUR FRANCE - MPS - bat. 9 - bureau 1-018 - tél. 2613 -
OUVERT les lundi, mercredi et vendredi de 17 h. 00 à 18 h. 00

MAZOUT - Les prix du fuel-oil, pour la saison 1966/67, seront les suivants :

	<u>Zone F</u>	<u>Zone G</u>
500 - 999 litres	19,10	19,60
1.000 - 2.999 litres	18,53	19,03
3.000 - 4.999 litres	17,93	18,43
5.000 - 14.000 litres	16,93	17,43 FF/Hl

La Zone F comprend : les cantons d'Annemasse - St-Julien - Frangy - Bellegarde - Collonges Fort
l'Ecluse, y compris St-Jean-de-Gonville.

La Zone G comprend : Les cantons de Thonon, Gex, Ferney-Voltaire, y compris Thoiry.

Nous continuons d'assurer la transmission des commandes par le Groupement d'Achats aux conditions suivantes :

- Paiement à l'avance à notre CCP
- Livraisons d'un minimum de 1.000 litres
- Commandes les vendredis, livraisons les lundis (et mardis) suivants.
- Exclusion des livraisons d'urgence.

Ces conditions étant remplies, vous bénéficierez d'une ristourne intéressante offerte par le Groupement, en fin de saison (1er Mai 1967).

Les quantités de 20.000 litres et plus seront livrées par le groupement au prix de Fr 14,20 (Zone F), et Fr 14,30 (Zone G) sans ristourne.

Les groupages par endroit en cuves différentes ne sont pas admis. Le service des commandes est gratuit.

Les formulaires de commandes seront disponibles dès lundi prochain, 29 août, au Bureau du Groupement d'Achats - au Secrétariat de l'Association du Personnel - chez Mme DUMOLLARD (TC) - M. HUGUENIN (AR) - M. TIXIER (Atelier principal) - G. ZANOLIN (NPA) - M. BACALY (UIT)

TELEVISION - Prochaine commande mercredi 31 août. Renseignements et commandes au bureau ou chez M. BUATHIER (MPS)

POLYSTYRENE EXPANSE - Clôture des inscriptions pour prochaine commande : 30 août.

SCIES CIRCULAIRES ET TONDEUSES - Encore quelques pièces disponibles en stock. Essais à volonté. Quantité limitée de couteaux de rechange pour tondeuses.

LE CERN ET LA PHILATELIE

Est-il encore besoin de dire que les membres de notre organisation attachent un vif intérêt à la philatélie ?

La récente émission par les PTT suisses du timbre en l'honneur du CERN, l'attrait des enveloppes éditées par notre comité philatélique, non seulement écoulées à l'extérieur mais également sur place et en grand nombre, parmi nos fonctionnaires, les nombreux visiteurs de l'exposition montée à cette occasion dans le bâtiment de l'Administration, tout ceci démontre suffisamment que l'idée de la collection de timbres-poste est "confortablement" installée au CERN.

Chaque jour nous apporte, depuis des mois, un certain courrier et certaines sollicitations relatives à des conseils de tous ordres tendant, surtout, à nous demander des possibilités offertes à Genève en général et aux fonctionnaires internationaux en particulier, afin de permettre aux philatélistes d'entre nous de s'adonner plus complètement et plus rationnellement à leur passe-temps favori tout en perfectionnant leurs connaissances.

Nous rappelons que VOLONTAIREMENT il n'existe pas de club philatélique au CERN, en ce sens que nous n'aurions pas les mêmes ressources et vastes possibilités que celles offertes par le Club Philatélique International de Genève (C.P.I.G.) ayant son siège au Palais des Nations à Genève, spécialement fondé, il y a plusieurs années, à l'intention précisément des fonctionnaires internationaux et de leur famille résidant à Genève.

Le C.P.I.G. est ouvert à tous les membres du personnel de notre Organisation, à titre indicatif, il dispose des services suivants : Routage des circulations, Organisation des échanges, Abonnement aux nouveautés, Bibliothèque spécialisée. En outre, une ou deux grandes bourses aux timbres sont mises sur pied annuellement où chaque membre peut, si il le désire, vendre ses propres timbres en excédent.

Le Club organise chaque premier lundi du mois, à 18 h. 30, au Palais des Nations, une réunion émaillée, le plus souvent, de causeries et conférences sur la philatélie.

La saison philatélique démarrant au tout début de septembre, nous pensons être agréable à nos collègues en leur signalant ces facilités ; je me tiens personnellement à leur disposition pour tous renseignements complémentaires et pour leur communiquer, au besoin, les statuts du C.P.I.G.

Jean BAUDELOQUE
Division MPS - Tél. 41 40 31